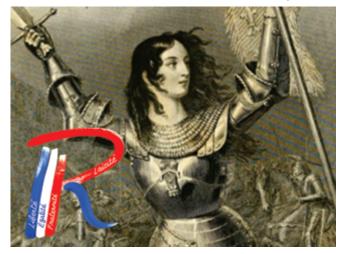
Bisque bisque rage la voilée : pas de poignée de main avec le préfet, pas de nationalité française

écrit par Christine Tasin | 20 avril 2018



En voici une nouvelle qu'elle est bonne dans l'océan de nouvelles catastrophiques qui nous tombent dessus régulièrement.

Une musulmane, algérienne, mariée à un Français, avait fait une déclaration de nationalité française en raison de ce mariage…

Pendant la cérémonie la musulmane a refusé de serrer la main de deux hommes en raison de ses convictions religieuses.

Et là pour la première fois depuis qu'il fait de la politique, Cazeneuve a été bon, il a signé un décret interdisant de donner la nationalité française à la bonne femme. Qui a fait appel auprès du Conseil d'Etat.

Et, le 11 avril dernier, le Conseil d'Etat a donné raison à Cazeneuve : pas de poignée de main, pas de nationalité française.

Face à cette situation, Bernard Cazeneuve, Premier ministre à l'époque des faits, s'est alors opposé à l'acquisition de la nationalité française par un décret d'avril 2017, au motif que « le comportement de l'intéressée empêchait qu'elle puisse être regardée comme assimilée à la communauté française ». De son côté, Mme A a demandé l'annulation du décret ministériel en soutenant que sa participation à la cérémonie prouvait qu'elle avait acquis la nationalité française et que le décret d'opposition ne pouvait être juridiquement considéré comme un acte de déchéance de cette nationalité. Elle indiquait également qu'une telle décision portait atteinte à l'expression de sa <u>liberté religieuse</u>.

Saisi du dossier, le Conseil d'État a confirmé la légalité du décret prix par le chef du gouvernement. Les juges ont ainsi considéré « qu'en estimant qu'un tel comportement, dans un lieu et à un moment symboliques, révélait un défaut d'assimilation (à la communauté française), le Premier ministre n'a pas fait une inexacte application des dispositions de l'article 21-4 du code civil ». Or, cette assimilation est une des conditions fondamentales pour acquérir la nationalité française.

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1715524/pas-de-poigne
e-de-main-au-prefet-pas-de-nationalite-francaise?

Il faut croire qu'elle n'avait pas reçu la visite d'un imam lui rappelant que la takki-ya est une arme de guerre pour le musulman...

Allez ne boudons pas notre plaisir, une petite coupe de champagne pour fêter cela, même si tout cela est dérisoire quand on sait combien de Français de papier reçoivent le droit de vote chaque année...